

**DJL**

**Projet de contournement sud
de l'agglomération de Sherbrooke dans le
prolongement de l'autoroute 410**

Mémoire présenté au

**Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement**

Septembre 2006

Construction DJL inc., 2300 chemin Bel Horizon
Canton de Hatley (Québec) J0B 2C0

Canton de Hatley, le 28 septembre 2006

Madame Lucie Bigué
Présidente de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, Bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Projet de contournement sud de l'agglomération de
Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410**

Madame La Présidente,

Par la présente, nous vous soumettons le mémoire de notre entreprise concernant le Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions de ne pas hésiter à nous contacter pour toute information additionnelle.

Espérant le tout conforme et recevez, Madame, nos salutations distinguées.

Gilles Therrien, ing.
Directeur régional
GT/mc

Mémoire présenté par Construction DJL inc. en référence au Projet de contournement sud de l'agglomération de Sherbrooke dans le prolongement de l'autoroute 410

1. Présentation de l'entreprise

Implantée depuis plus d'un demi-siècle au Québec, Construction DJL est l'un des principaux chefs de file de l'industrie de la construction d'infrastructures de transport de la province.

Entrepreneur général et spécialiste dans une multitude de travaux reliés au génie civil, DJL est également producteur de ses matières premières et compte un large réseau de carrières, sablières, gravières et usines de production d'enrobés bitumineux.

DJL possède plusieurs bureaux régionaux qui rapprochent l'entreprise de ses clients. Son implantation en Estrie remonte à 1969 et son principal centre d'activités régional est établi à l'intersection des chemins Bel Horizon et Dunant. Ce centre inclut notamment des usines d'enrobés bitumineux et de concassage, une carrière ainsi que des bureaux administratifs.

2. Intérêt pour le projet

L'entreprise croit que le projet est pertinent dans le sens où il améliore les infrastructures de transport régionales.

3. Préoccupations liées au projet

L'entreprise est préoccupée par la section du tracé située entre le chemin St-Catherine et le chemin Dunant, plus particulièrement par les impacts associés aux deux éléments ci-après :

- a) La Montée d'Ascot qui deviendra un cul de sac.
- b) L'absence d'un échangeur complet à l'intersection du Chemin Dunant.

Selon nous les impacts découlant des éléments ci-haut sont les suivants :

- i. Augmentation du temps de transport entre la carrière DJL et ses clients ou chantiers en direction de Sherbrooke.
- ii. Augmentation du temps de transport entre la carrière DJL et ses clients ou chantiers en direction de Lennoxville si l'autoroute doit être utilisée
- iii. Préjudice à l'entreprise suite à la perte éventuelle d'un droit de passage relatif au terrain de la Montée d'Ascot.
- iv. Préjudice à l'entreprise suite à l'allongement des distances de transport entre l'entreprise et la majorité de ses clients.
- v. Préjudice à l'ensemble de la population et à l'environnement dues à l'allongement des distances de transport entre l'entreprise et la majorité de ses clients, causant notamment des pertes de temps et augmentations inutiles d'émanations de gaz à effet de serre.

4. Suggestions et commentaires pour améliorer le projet

L'entreprise est d'avis que la Montée d'Ascot devrait pouvoir être utilisée dans les deux directions et qu'un échangeur complet à l'intersection du chemin Dunant est nécessaire.

5. Position quant à l'autorisation ou non du projet

L'entreprise croit à l'importance de réaliser le projet et elle est en accord avec le tracé général, dans la mesure où la Montée d'Ascot peut encore être utilisée dans les deux directions et qu'un échangeur complet à l'intersection de Dunant est réalisé.